



Les prestations FJ Consulting dans le domaine de l'amiante

L'amiante est issue du nom grec amiantos qui veut dire incorruptible. On appelle amiante ou asbest une variété de roches silicates fibreuses extrêmement volatile et expansible si bien qu'un gramme d'amiante peut faire une fois et demi la distance terre-lune. Elle a des caractéristiques fort intéressantes, résistances mécaniques et chimiques, ininflammable, absorption et restitution d'eau, tissable... et surtout bon marché si bien qu'elle s'est retrouvée dans de nombreux secteurs et applications. Elle est cependant cancérigène, sous la forme de 4 maladies connues et l'interdiction d'utilisation en Suisse est venue progressivement avec d'abord les flocages en 1975 puis les autres applications en 1989.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, le secteur du bâtiment en a fait un tel usage qu'on estime sa présence à 85% du parc immobilier actuel, par convention, tout ce qui a été construit, transformé et rénové entre 1945 et 1992.

Les matériaux amiantés sont répartis en deux grandes familles:

- Les matériaux fortement agglomérés qui ont un très faible potentiel de libération de fibres d'amiante qui est considéré par la profession comme négligeable voire inexistant. Cependant, ces matériaux deviennent dangereux dès qu'ils sont dégradés (usure naturelle du temps...) ou sollicités mécaniquement (fraisage, rabotage...)
- Les matériaux faiblement agglomérés ont un très fort potentiel de libération de fibres d'amiante qui est extrêmement dangereux. Ils libèrent leurs fibres, aux vibrations ou au moindre choc alentour et/ou direct (contact, claquement de porte, courant d'air, travaux...)

Selon les cantons, la législation recommande ou exige une expertise avant tout travaux de rénovation, transformation ou démolition. Des analyses par microscopie à balayage doivent être effectuées par un laboratoire agréé sur les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et une fois la présence de cette dernière relevée, l'assainissement s'effectue sous confinement par une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage.

Diagnostics amiante

Il existe deux sortes de diagnostics amiante. Le diagnostic utilisation normale du bâtiment et le diagnostic avant travaux.

- Le diagnostic utilisation normale du bâtiment permet au propriétaire de connaître les risques liés à la présence d'amiante pour les usagers de son bâtiment lors d'une occupation normale des locaux ou lors de certains travaux de maintenance. Le repérage porte sur tous les matériaux et installations fixes, mobiles et susceptibles de contenir de l'amiante, accessibles sans devoir procéder à des sondages destructifs. Sont inclus tous les matériaux auxquels on peut accéder par démontage, y compris dans les installations fixes. Ce diagnostic ne donne pas droit aux travaux de maintenance, de rénovation, transformation et de démolition.



- Le diagnostic avant travaux permet au propriétaire d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans son bâtiment, des risques liés à la présence d'amiante. Il lui permet également de déterminer s'il doit faire appel à une entreprise spécialisée pour assainir certaines parties de son bâtiment.

Les diagnostics donnent droit à un rapport et une évaluation du risque. Cette évaluation est calculée à partir du potentiel de libération de fibres, de l'accessibilité du matériau, du taux d'occupation du local et de la possibilité d'accumulation des fibres.

L'évaluation du risque détermine l'urgence de l'assainissement et peut conduire à la nécessité de procéder à une mesure d'air selon la norme VDI.

Bilan aéraulique

Le bilan aéraulique d'un chantier amiante est une méthode servant à quantifier et validé la qualité d'un confinement suite à une réflexion globale des moyens de ventilation à mettre en œuvre sur les chantiers selon la configuration des lieux.

Ce bilan a lieu en deux étapes :

La première consiste à faire une étude prévisionnelle pour prévoir et dimensionner le matériel nécessaire pour maîtriser les flux d'air et ainsi limiter les improvisations sur chantier.

Il s'en suit une validation sur site avant les travaux de désamiantage pour confirmer les hypothèses de calcul et s'assurer que les débits transitant par les accès sont corrects.

Outre le dimensionnement, le bilan aéraulique apporte une réflexion sur le positionnement des entrées d'air, des extracteurs et des sas, pour réduire les zones d'écoulement d'air mortes, et les contaminations croisées.

Contrôle visuel

Le contrôle visuel est une méthode de validation de fin de chantier de désamiantage qui précède les mesures d'air libérateur.

Elle consiste à délimiter la zone désamiantée en secteurs regroupant l'ensemble des matériaux assainis, pour la recherche à la lumière rasante de poussières.

La prestation remet au maître d'ouvrage un rapport des inspections, un plan des secteurs, et une mise à jour du diagnostic si le bâtiment est partiellement assaini.

Mesure d'air VDI

Une mesure d'air selon la norme VDI 3492 est une capture des fibres dans un filtre sur une période continue de 8 heures selon une technique certifiée. En temps normal, on effectue les prises de nuit de façon à pouvoir envoyer en matinée le filtre à un laboratoire agréé pour avoir les résultats dans la journée de façon à nous assurer que nous sommes bien sous la concentration légale de 1000 fibres d'amiante respirables par m³.

En sachant que la contamination d'un local peut entraîner celle des locaux voisins, les résultats d'une mesure VDI peuvent mener d'une simple aération à une évacuation immédiate des locaux.